

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°2 - Affaire n°23S0048 Réhabilitation et mise en conformité de la Ferme DUPIRE - Lot 06 Chauffage/VMC

N° : VA_DEC2025_73
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 2° ; R2194-2 et R2194-3 du Code de la commande publique,

Vu la Commission des marchés du 04 Novembre 2024

décidons

De conclure avec la société VOLPE PLOMBERIE CHAUFFAGE située à ROUBAIX (59100), titulaire du lot n°06 Chauffage/ VMC du marché n° 23S0048 Réhabilitation et mise en conformité de la Ferme DUPIRE, un avenant n°2 afin de prendre en compte l'ajout de prestations supplémentaires.

Le montant du marché est modifié comme suit :

<u>Montant du marché :</u>	13 831.77 € H.T.
<u>Avenant n°1:</u>	1 101.70 € H.T. représentant une hausse de 7.96%
<u>Avenant n°2:</u>	1 564 € H.T. représentant une hausse de 11.31%
<u>Nouveau montant du marché</u>	16 497.47 € H.T.
<u>Imputation budgétaire:</u>	213111.020. 2200.BUDUPI

Politique publique (domaine-action-activité) : 17.2.1 Patrimoine bâti

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 31 janvier 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-208786-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 5 février 2025